

<b>Zeitschrift:</b>	Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Zivilschutzverband
<b>Band:</b>	32 (1985)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	"Approfondir les connaissances au lieu d'exercer les automatismes"
<b>Autor:</b>	Wyder, Rudolf
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-367349">https://doi.org/10.5169/seals-367349</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Des rapports d'un genre nouveau pour les états-majors de direction locale des communes du canton de Berne

# «Approfondir les connaissances au lieu d'exercer les automatismes»

Rudolf Wyder, chef de la Division de l'instruction  
de l'Office de la protection civile du canton de Berne

Réd. Les états-majors de direction des 275 communes bernoises qui ont été astreintes en dernier lieu à se doter de la protection civile ne seront pas les seuls à recevoir de l'Office cantonal de la protection civile une instruction les préparant au mieux à leurs tâches; en effet, dans le cadre de leurs rapports ordinaires, les cadres supérieurs des 132 communes les plus anciennes à avoir été astreintes à se doter de la protection civile n'ont pas été «bombardés» de théorie mais se sont vu offrir notamment la possibilité de vérifier l'état de préparation de leur plan d'attribution et de leur planification de l'eau d'extinction, ce qui a, bien entendu, présupposé un examen approfondi de ces questions dans la phase préparatoire du rapport. Dans l'article ci-dessous, le chef de l'instruction de la protection civile du canton de Berne décrit la nature et les objectifs de ce rapport d'un genre nouveau. L'Office cantonal de la protection civile nous ayant aimablement autorisés à le faire, nous publions à ce sujet une liste de contrôles concernant la planification de l'eau d'extinction, ce qui devrait se révéler utile en certaines occasions

## 1. Intention

Au cours des mois d'octobre et de novembre de l'année passée, l'Office de la protection civile du canton de

Berne a organisé des rapports de deux jours chacun avec les états-majors de direction locale des premières organisations de protection locales (OPL)

obligatoires. (Le canton de Berne compte 132 OPL obligatoires de création ancienne et 275 de création récente). Ces rapports avaient les objectifs suivants:

- réexamen de la planification générale de la protection civile (PGPC), du plan d'attribution et de la planification de l'eau d'extinction;
  - unification et approfondissement des connaissances relatives à la mise sur pied de la protection civile;
  - application et amélioration de la technique de travail en état-major.

On a simultanément intégré à cet exercice le rapport qu'il est usuel de faire chaque année avec les chefs locaux. On prépare actuellement, à l'intention des OPL qui sont subdivisées en secteurs (Berne, Bienne, Köniz, Thoune), une manifestation semblable qu'il est prévu de réaliser en 1985, en englobant également les états-majors de secteur.

Il va de soi que ces rapports ont été annoncés suffisamment à l'avance, si bien que les personnes intéressées ont disposé d'assez de temps pour préparer et mettre à jour leurs planifications.

## 2. Organisation

Les rapports sont exécutés de façon centralisée; c'est ainsi qu'il y a eu

## Rapport 1984 pour les états-majors de direction locale des premières communes astreintes à se doter d'une protection civile

## Généralités

- A 1 Travaux d'entrée en service, organisation du rapport
  - A 2. Travaux de licenciement, conclusion orale

## **Information et examens**

- 1 CL, CL rempl., secrétaire, OPC:
    - informations de l'OPC du canton  
(Rapport CL)
  - 2 CL, CL rempl., secrétaire:
    - bases de la mise sur pied PC
    - principes du travail de l'état-major
    - introduction à l'exercice
  - 3 Office de la protection civile:
    - service de contrôle, mutations
    - instructions de base et perfectionnement
    - nouveautés en matière de mise sur pied PC
  - 4 CS rens., CS org. abri, CS PLCF
    - examen des planifications
      - Planification générale de la PC
      - Plan d'attribution
      - Planification de l'eau d'extinction
  - 5 CS
    - Formation art. 54 LPCi
    - bases de la mise sur pied

## **Exercice de mise sur pieds PC**

- 6 CL, CL rempl. secr.:
    - préparation du travail de l'état-major
  - 7 CS, OPC:
    - Introduction à l'exercice
  - 8 Etats-majors de la Dir. loc.: Exercice de mise sur pied PC
  - 9 Entretien final

## **Programme de travail**





